

**Extrait de décision portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme  
N° 20100294 du 29 juillet 2010**

*Pétitionnaire* : Jean BENOIT

*Localisation des travaux* : Lozère / 48800 – Altier / Hameau de Rabeyrals

*N° de parcelle* : 662 G

*Nature des travaux* : Prolongement d'une piste de desserte forestière

**Article 1** : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant :

**Article 2** : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- La piste de desserte actuelle sera prolongée par un tracé se développant sur la parcelle voisine n° 57 afin de réduire la pente et générale et le nombre de lacets ;
- L'ouverture sera réalisée en déblais-remblais à la pelle mécanique pour une largeur de plate-forme limitée à 3,00 m ;
- Les arbres d'emprise devront être préalablement abattus et le bois évacué ;
- Les souches d'arbres d'emprise devront être enfouies en pied de talus aval ;
- Une plate-forme de retournement de 8,00m maximum de diamètre sera réalisée en bout de piste cinquante mètre avant la ligne de crête ;
- L'entrée de la piste devra être fermée physiquement par la pose d'une barrière.